

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE KAMOURASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 13 décembre 2016

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**Présents :** Madame la Mairesse Nathalie Lévesque, Mesdames les conseillères Julie Mercier, Johanne Dubé, Nathalie Desroches, et Messieurs les conseillers Christian Dionne et Éric Lavoie.

Absence : La conseillère Mme Kim Cornelissen

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, convoquée le 8 décembre 2016 par avis spécial et par avis public dûment signifiés selon la loi par la directrice générale et tenue le 13 décembre 2016 à vingt heures (20 h 00) à la salle du conseil municipal.**

298.12.16

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 décembre 2016 soit accepté tel que présenté.

299.12.16

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 309- PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017**

- A) **AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2017 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS (2017-2018-2019) ;**
- B) **AYANT POUR OBJET D'IMPOSER DE LA TAXE FONCIÈRE, DES TAXES FONCIÈRES SPÉCIALES ET DES TARIFS POUR LES SERVICES : AQUEDUC, ÉGOUTS, ASSAINISSEMENT DES EAUX, CUEILLETTE ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES POUR RÉSIDENCES, CHALETS ET COMMERCE ISOLÉS.**

**ATTENDU QUE** le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent ;

**ATTENDU QUE** le Conseil doit également adopter un programme triennal d'immobilisations pour les années 2017 - 2018 - 2019 ;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion de ce règlement a été donné à la réunion régulière du 1<sup>er</sup> novembre 2016 par la conseillère Kim Cornelissen ;

**POUR TOUTES CES RAISONS,** il est proposé par Julie Mercier et résolu à l'unanimité des membres présents que le règlement 309 soit adopté et que le conseil municipal ordonne et statue ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le Conseil adopte le budget « dépenses » qui suivent pour l'année financière 2017.

**DÉPENSES**

<b>Administration générale</b>	<b>356 076 \$</b>
<b>Sécurité publique</b>	<b>211 559 \$</b>
<b>Transport</b>	<b>269 261 \$</b>
<b>Hygiène du milieu</b>	<b>435 384 \$</b>
<b>Santé et bien-être -Participation - logement social</b>	<b>10 000 \$</b>
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>	<b>125 893 \$</b>
<b>Loisirs et culture</b>	<b>175 302 \$</b>
<b>Frais de financement, incluant remboursements de la dette à long terme, et autres affectations</b>	<b>710 936 \$</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES :</b>	<b>2 294 411 \$</b>

**ARTICLE 2**

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le Conseil prévoit les recettes suivantes :

**A) Recettes spécifiques**

Services rendus aux organismes municipaux et autres services rendus - sources locales	58 950 \$
Autres recettes (transferts)	79 349 \$
Autres recettes (imposition de droits, amendes et pénalités, intérêts et autres)	52 700 \$
Service de la dette - 85 % (aux utilisateurs du réseau d'aqueduc-égouts)	349 982 \$
Service de la dette - 15 % (à l'ensemble pour le réseau d'aqueduc-égouts)	76 285 \$
Service de la dette - 25 % (à l'ensemble pour la zone industrielle)	156 770 \$
Coûts d'exploitation - aqueduc et égouts	184 810 \$
Affectation pour l'entretien des étangs aérés	30 000 \$
Matières résiduelles	155 363 \$
Centre urgence 911	8 200 \$
Vidange des fosses septiques des résidences, chalets et commerces isolés	14 800 \$
<b>TOTAL DES RECETTES SPÉCIFIQUES :</b>	<b>1 167 209 \$</b>

**B) Recettes basées sur le taux global de taxation**

Immeubles du réseau de la santé et des services sociaux	52 752 \$
Immeubles des écoles primaires	12 869 \$
Péréquation	131 400 \$
<b>TOTAL RECETTES BASÉES SUR TAUX GLOBAL :</b>	<b>197 021 \$</b>

C) Pour combler la différence entre les dépenses et le taux des recettes spécifiques ainsi que les recettes basées sur le taux global de taxation, la taxe générale à l'évaluation sera la suivante :

**Recette de la taxe**

Taxes générales (foncière générale, foncière déneigement, foncière police et pondération)	757 735 \$
Quotes-parts et services rendus - MRC de Kamouraska	170 046 \$
Immeubles du gouvernement fédéral	2 400 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>930 181 \$</b>

**GRAND TOTAL DES REVENUS :**

**2 294 411 \$**

**ARTICLE 3**

Le Conseil adopte le programme triennal des immobilisations qui se répartit comme suit :

<b>TOTAL DES DÉPENSES ANTICIPÉES</b>	
2017 :	<b>110 000 \$</b>
2018 :	<b>480 000 \$</b>
2019 :	<b>312 500 \$</b>

**ARTICLE 4**

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année financière 2017.

**ARTICLE 5**

Conformément au rôle d'évaluation au 1<sup>er</sup> janvier 2017 présentant une évaluation totale des immeubles imposables de 101 342 900 \$, le taux de la taxe foncière

générale est fixé à 1.145 \$/100,00 \$ pour l'année 2017 et se détaille comme suit :

Taxe générale	0.56713 \$/100\$
Service de la police	0.08380 \$/100\$
Réseau routier - déneigement	0.09676 \$/100\$
Quotes-parts et services rendus - MRC	0.16779 \$/100\$
Service de la dette – 15 % (à l'ensemble pour le réseau d'aqueduc-égouts)	0.07527 \$/100\$
Service de la dette – 25 % (à l'ensemble pour la zone industrielle)	0.15469 \$/100\$

#### **ARTICLE 6**

##### **Tarification – Enlèvement et destruction des matières résiduelles**

Le Conseil fixe le tarif de compensation pour l'enlèvement et la destruction des matières résiduelles à 186,45 \$ pour l'année 2017, selon le règlement 262 soit l'unité de référence équivalente au 360 litre.

#### **ARTICLE 7**

##### **Tarification – Aqueduc et égouts (service de la dette – 85% et 75%)**

Le Conseil fixe le tarif aqueduc et égouts 2017 relié au service de la dette à 615,52\$ pour l'unité de référence 1 « Résidentiel » identifié au tableau des unités contenu aux règlements numéros 92, 189, 206, 212, 247, 261, 264 et 269 pour tous les immeubles identifiés.

#### **ARTICLE 8**

##### **Tarification – Aqueduc et égouts (coûts d'exploitation)**

Les coûts d'exploitation 2017 pour l'aqueduc et les égouts seront chargés à 318,14\$ pour l'unité de référence 1 « Résidentiel » identifié au tableau des unités contenu aux règlements numéro 92, 119, 171, 189, 206, 212, 226, 235, 247, 261, 264 et 269 pour tous les immeubles identifiés.

#### **ARTICLE 9**

Le Conseil fixe le tarif pour la vidange de fosse septique à 91,64 \$ pour l'année 2017. Pour les chalets, le tarif est de 45,82 \$ pour l'année 2017.

#### **ARTICLE 10**

Le Conseil fixe le tarif Affectation pour l'entretien des étangs aérés à 52,26 \$ pour l'unité de référence 1 « Résidentiel » identifié au tableau des unités contenu aux règlements numéro 92, 119, 171, 189, 206, 212, 226, 235, 247, 261, 264 et 269 pour tous les immeubles identifiés.

#### **ARTICLE 11**

Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est fixé à 15% pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### **ARTICLE 12**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**FAIT ET ADOPTÉ À SAINT-PACÔME, CE TREIZIÈME (13<sup>e</sup>) JOUR DE DÉCEMBRE 2016.**

300.12.14

#### **ADOPTION DU PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2017, 2018 ET 2019**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 956 du Code municipal, le Conseil doit préparer et adopter un programme triennal d'immobilisations en prévoyant pour les trois prochaines années, soit 2017, 2018 et 2019, des dépenses d'immobilisations ;

**POUR TOUTES CES RAISONS,** il est proposé Nathalie Desroches et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité de Saint-Pacôme adopte son plan triennal d'immobilisations pour les années 2017, 2018 et 2019 et prévoit les dépenses suivantes,

conditionnelles à l'obtention d'aide financière et à l'adoption de règlements d'emprunts pour les projets ci-dessous mentionnés :

**ANNÉE 2017**

001	Correction profil des rues Paquet et Ouellet	75 000 \$
002	Terrain multisport	30 000 \$
003	Pompes doseuses	5 000 \$
	<b>TOTAL :</b>	<b>110 000 \$</b>

**ANNÉE 2018**

001	Remplacement véhicule travaux publics	30 000 \$
002	Réfection chaussée et ponceau Nord du Rocher	275 000 \$
003	Génératrice pour sécuriser la distribution de l'eau	40 000 \$
004	Réfection partielle de la Côte Norbert	135 000 \$
	<b>TOTAL :</b>	<b>480 000 \$</b>

**ANNÉE 2019**

001	Système d'éclairage bureau municipal	7 500 \$
002	Réfection chaussée rue Grand 'Maison	90 000 \$
003	Réfection chaussée rue Poulin	40 000 \$
004	Mise à niveau du réseau aqueduc et égouts	175 000 \$
	<b>TOTAL :</b>	<b>312 500 \$</b>

Tous ces projets étant conditionnels à l'aide financière des gouvernements supérieurs et aux règlements d'emprunts de la municipalité.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

301.12.16

**FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par Christian Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore l'assemblée. Il est 20 h 40.

\_\_\_\_\_  
Nathalie Lévesque  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Christiane Lemire  
Directrice générale

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 13 décembre 2016 à laquelle étaient présents, Madame la Mairesse Nathalie Lévesque, Mesdames les conseillères Julie Mercier, Johanne Dubé, Nathalie Desroches, et Messieurs les conseillers Christian Dionne et Éric Lavoie.

Absence : Mme Kim Cornelissen

---

**298.12.16**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 décembre 2016 soit accepté tel que présenté.

---

Nathalie Lévesque, mairesse

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Christiane Lemire, directrice générale

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 13 décembre 2016 à laquelle étaient présents, Madame la Mairesse Nathalie Lévesque, Mesdames les conseillères Julie Mercier, Johanne Dubé, Nathalie Desroches, et Messieurs les conseillers Christian Dionne et Éric Lavoie.

Absence : Mme Kim Cornelissen

---

**299.12.16                    ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 309- PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017**

**C)    AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2017 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS (2017-2018-2019) ;**

**D)    AYANT POUR OBJET D'IMPOSER DE LA TAXE FONCIÈRE, DES TAXES FONCIÈRES SPÉCIALES ET DES TARIFS POUR LES SERVICES : AQUEDUC, ÉGOUTS, ASSAINISSEMENT DES EAUX, CUEILLETTE ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES POUR RÉSIDENCES, CHALETS ET COMMERCES ISOLÉS.**

**ATTENDU QUE** le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent ;

**ATTENDU QUE** le Conseil doit également adopter un programme triennal d'immobilisations pour les années 2017 - 2018 - 2019 ;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion de ce règlement a été donné à la réunion régulière du 1<sup>er</sup> novembre 2016 par la conseillère Kim Cornelissen ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Julie Mercier et résolu à l'unanimité des membres présents que le règlement 309 soit adopté et que le conseil municipal ordonne et statue ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le Conseil adopte le budget « dépenses » qui suivent pour l'année financière 2017.

**DÉPENSES**

<b>Administration générale</b>	<b>356 076 \$</b>
<b>Sécurité publique</b>	<b>211 559 \$</b>
<b>Transport</b>	<b>269 261 \$</b>
<b>Hygiène du milieu</b>	<b>435 384 \$</b>
<b>Santé et bien-être -Participation - logement social</b>	<b>10 000 \$</b>
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>	<b>125 893 \$</b>
<b>Loisirs et culture</b>	<b>175 302 \$</b>
<b>Frais de financement, incluant remboursements de la dette à long terme, et autres affectations</b>	<b>710 936 \$</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES :</b>	<b>2 294 411 \$</b>

**ARTICLE 2**

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le Conseil prévoit les recettes suivantes :

**C) Recettes spécifiques**

<b>Services rendus aux organismes municipaux et autres services rendus - sources locales</b>	<b>58 950 \$</b>
<b>Autres recettes (transferts)</b>	<b>79 349 \$</b>
<b>Autres recettes (imposition de droits, amendes et pénalités, intérêts et autres)</b>	<b>52 700 \$</b>
<b>Service de la dette - 85 % (aux utilisateurs du réseau d'aqueduc-égouts)</b>	<b>349 982 \$</b>

Service de la dette - 15 % (à l'ensemble pour le réseau d'aqueduc-égouts)	76 285 \$
Service de la dette - 25 % (à l'ensemble pour la zone industrielle)	156 770 \$
Coûts d'exploitation - aqueduc et égouts	184 810 \$
Affectation pour l'entretien des étangs aérés	30 000 \$
Matières résiduelles	155 363 \$
Centre urgence 911	8 200 \$
Vidange des fosses septiques des résidences, chalets et commerces isolés	14 800 \$
<b>TOTAL DES RECETTES SPÉCIFIQUES :</b>	<b>1 167 209 \$</b>

**D) Recettes basées sur le taux global de taxation**

Immeubles du réseau de la santé et des services sociaux	52 752 \$
Immeubles des écoles primaires	12 869 \$
Péréquation	131 400 \$
<b>TOTAL RECETTES BASÉES SUR TAUX GLOBAL :</b>	<b>197 021 \$</b>

C) Pour combler la différence entre les dépenses et le taux des recettes spécifiques ainsi que les recettes basées sur le taux global de taxation, la taxe générale à l'évaluation sera la suivante :

**Recette de la taxe**

Taxes générales (foncière générale, foncière déneigement, foncière police et pondération)	757 735 \$
Quotes-parts et services rendus - MRC de Kamouraska	170 046 \$
Immeubles du gouvernement fédéral	2 400 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>930 181 \$</b>

**GRAND TOTAL DES REVENUS : 2 294 411 \$**

**ARTICLE 3**

Le Conseil adopte le programme triennal des immobilisations qui se répartit comme suit :

<b>TOTAL DES DÉPENSES ANTICIPÉES</b>	
<b>2017 :</b>	<b>110 000 \$</b>
<b>2018 :</b>	<b>480 000 \$</b>
<b>2019 :</b>	<b>312 500 \$</b>

**ARTICLE 4**

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année financière 2017.

**ARTICLE 5**

Conformément au rôle d'évaluation au 1<sup>er</sup> janvier 2017 présentant une évaluation totale des immeubles imposables de 101 342 900 \$, le taux de la taxe foncière générale est fixé à 1.145 \$/100,00 \$ pour l'année 2017 et se détaille comme suit :

Taxe générale	0.56713 \$/100\$
Service de la police	0.08380 \$/100\$
Réseau routier - déneigement	0.09676 \$/100\$
Quotes-parts et services rendus - MRC	0.16779 \$/100\$
Service de la dette - 15 % (à l'ensemble pour le réseau d'aqueduc-égouts)	0.07527 \$/100\$
Service de la dette - 25 % (à l'ensemble pour la zone industrielle)	0.15469 \$/100\$

**ARTICLE 6****Tarification – Enlèvement et destruction des matières résiduelles**

Le Conseil fixe le tarif de compensation pour l'enlèvement et la destruction des matières résiduelles à 186,45 \$ pour l'année 2017, selon le règlement 262 soit l'unité de référence équivalente au 360 litre.

**ARTICLE 7****Tarification – Aqueduc et égouts (service de la dette – 85% et 75%)**

Le Conseil fixe le tarif aqueduc et égouts 2017 relié au service de la dette à 615,52\$ pour l'unité de référence 1 « Résidentiel » identifié au tableau des unités contenu aux règlements numéros 92, 189, 206, 212, 247, 261, 264 et 269 pour tous les immeubles identifiés.

**ARTICLE 8****Tarification – Aqueduc et égouts (coûts d'exploitation)**

Les coûts d'exploitation 2017 pour l'aqueduc et les égouts seront chargés à 318,14\$ pour l'unité de référence 1 « Résidentiel » identifié au tableau des unités contenu aux règlements numéro 92, 119, 171, 189, 206, 212, 226, 235, 247, 261, 264 et 269 pour tous les immeubles identifiés.

**ARTICLE 9**

Le Conseil fixe le tarif pour la vidange de fosse septique à 91,64 \$ pour l'année 2017. Pour les chalets, le tarif est de 45,82 \$ pour l'année 2017.

**ARTICLE 10**

Le Conseil fixe le tarif Affectation pour l'entretien des étangs aérés à 52,26 \$ pour l'unité de référence 1 « Résidentiel » identifié au tableau des unités contenu aux règlements numéro 92, 119, 171, 189, 206, 212, 226, 235, 247, 261, 264 et 269 pour tous les immeubles identifiés.

**ARTICLE 11**

Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est fixé à 15% pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**ARTICLE 12**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**FAIT ET ADOPTÉ À SAINT-PACÔME, CE TREIZIÈME (13<sup>e</sup>) JOUR DE DÉCEMBRE 2016.**

---

Nathalie Lévesque, mairesse

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Christiane Lemire, directrice générale

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 13 décembre 2016 à laquelle étaient présents, Madame la Mairesse Nathalie Lévesque, Mesdames les conseillères Julie Mercier, Johanne Dubé, Nathalie Desroches, et Messieurs les conseillers Christian Dionne et Éric Lavoie.

Absence : Mme Kim Cornelissen

---

**300.12.14                    ADOPTION DU PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2017, 2018 ET 2019**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 956 du Code municipal, le Conseil doit préparer et adopter un programme triennal d'immobilisations en prévoyant pour les trois prochaines années, soit 2017, 2018 et 2019, des dépenses d'immobilisations ;

**POUR TOUTES CES RAISONS,** il est proposé Nathalie Desroches et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité de Saint-Pacôme adopte son plan triennal d'immobilisations pour les années 2017, 2018 et 2019 et prévoit les dépenses suivantes, conditionnelles à l'obtention d'aide financière et à l'adoption de règlements d'emprunts pour les projets ci-dessous mentionnés :

**ANNÉE 2017**

001	Correction profil des rues Paquet et Ouellet	75 000 \$
002	Terrain multisport	30 000 \$
003	Pompes doseuses	5 000 \$
	<b>TOTAL :</b>	<b>110 000 \$</b>

**ANNÉE 2018**

001	Remplacement véhicule travaux publics	30 000 \$
002	Réfection chaussée et ponceau Nord du Rocher	275 000 \$
003	Génératrice pour sécuriser la distribution de l'eau	40 000 \$
004	Réfection partielle de la Côte Norbert	135 000 \$
	<b>TOTAL :</b>	<b>480 000 \$</b>

**ANNÉE 2019**

001	Système d'éclairage bureau municipal	7 500 \$
002	Réfection chaussée rue Grand 'Maison	90 000 \$
003	Réfection chaussée rue Poulin	40 000 \$
004	Mise à niveau du réseau aqueduc et égouts	175 000 \$
	<b>TOTAL :</b>	<b>312 500 \$</b>

Tous ces projets étant conditionnels à l'aide financière des gouvernements supérieurs et aux règlements d'emprunts de la municipalité.

---

Nathalie Lévesque, mairesse

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Christiane Lemire, directrice générale

**COPIE DE RÉSOLUTION**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 13 décembre 2016 à laquelle étaient présents, Madame la Mairesse Nathalie Lévesque, Mesdames les conseillères Julie Mercier, Johanne Dubé, Nathalie Desroches, et Messieurs les conseillers Christian Dionne et Éric Lavoie.

Absence : Mme Kim Cornelissen

---

**301.12.16**

**FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par Christian Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore l'assemblée. Il est 20 h 40.

---

Nathalie Lévesque, mairesse

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Christiane Lemire, directrice générale